

Tel : 04 95 11 10 43

pref-defense-protection-civile@corse-du-sud.gouv.fr



Vent



Vagues-Submersion

*Note d'information à l'attention des maires du
département de la Corse-du-Sud, des exploitants de
campings et des professionnels d'activité de pleine nature*

Type d'événement : **VENT**

Niveau de vigilance : **JAUNE** « situation météorologique à surveiller »

Pour la période du jeudi 19 décembre 2024 à 22h00 au vendredi 20 décembre 2024 à 02h00

Type d'événement : **VAGUES-SUBMERSION**

Niveau de vigilance : **JAUNE** « situation météorologique à surveiller »

Pour la période du vendredi 20 décembre 2024 à 04h00 au vendredi 20 décembre 2024 à
14h00

1- Conditions météorologiques :

Situation actuelle : selon les **prévisions de Météo-France**, du 19/12/2024

Paramètre "VENT"

Le vent d'ouest se renforce nettement en seconde partie de nuit de jeudi à vendredi, soufflant en rafale de 70 à 90km/h sur une grande partie de l'île.

Le vent se renforce en première partie de nuit à partir de minuit (Ouest / Nord-Ouest) principalement sur les crêtes et atteindra les 60 à 80 km/h.

Ces valeurs augmenteront en seconde partie de nuit (voir vigilance ORANGE).

Paramètre "VAGUES-SUBMERSION"

Ce vent fort de Nord-Ouest génère des vagues puissantes d'Ouest à Nord-Ouest qui se propagent jusqu'au littoral occidental vendredi matin.

En matinée de vendredi, le vent de Nord se renforce entre Corse et continent et génère des vagues qui risquent d'engendrer des submersions par franchissements de paquets de mer sur les zones exposées du littoral occidental, en particulier les golfes de Porto et de Sagone (creux de 5 à 6 m).

2- Recommandations :

Vagues – submersion :

L'autorité préfectorale vous demande de prendre immédiatement les mesures d'information et d'anticipation propres à garantir la sécurité des personnes et des biens.

Vent :

Votre attention est particulièrement appelée sur les points suivants :

- Les terrains de camping qui disposent de structures d'accueil légères;
- Les établissements, restaurants et bars de plage ;
- Les évènements culturels et/ou festifs organisés en plein air ;

L'autorité préfectorale vous demande de prendre immédiatement les mesures d'information et d'anticipation propres à garantir la sécurité des personnes et des biens.

Les maires veilleront à diffuser très largement l'information sur leur territoire communal. La fréquentation des espaces naturels est fortement déconseillée.

Les exploitants des terrains de camping assureront la même information auprès de leurs occupants et prendront toutes les mesures préventives afin que ceux accueillis dans des structures sensibles au vent violent, chutes d'arbres, soient mis en sécurité.

3- Conséquences possibles :

Vagues – submersion :

Les très fortes vagues prévues au large auront des conséquences au niveau du rivage :

- Fortes vagues déferlant sur le littoral,
- Projections de galets et de macro-déchets,
- élévation temporaire du niveau de la mer à la pleine mer, susceptible localement de provoquer des envahissements côtiers,
- Les circulations routière et ferroviaire sur les axes longeant le littoral peuvent être perturbées,
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires sur le rivage et le littoral,
- Des submersions importantes sont à craindre aux abords des estuaires,
- Associées à de fortes élévations du niveau de la mer, les risques de submersion côtiers seront plus importants.

Vent :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes,
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées,
- Des branches d'arbre risquent de se rompre,
- Les véhicules peuvent être déportés,
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière,
- Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être perturbé,
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

3- **Conseils de comportement :**

Vagues – submersion :

- Je ne prends pas la mer
- Je m'éloigne des côtes et des estuaires
- Je me tiens informé et je localise mon kit d'urgence
- Je surveille la montée des eaux et je protège les biens qui peuvent être inondés
- Je rejoins le plus haut point possible ou me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit

Vent :

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent
- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets
- Je n'interviens pas sur les toits
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison

IMPORTANT

**Il y a lieu d'assurer une veille de ces événements météorologiques.
La plus grande prudence est recommandée lors des déplacements.
Respecter les consignes des autorités gestionnaires des routes.
Les promenades sur le littoral sont fortement déconseillées.
Les activités de pleine nature sont fortement déconseillées.**

Pour se tenir informé de l'évolution des conditions météorologiques auprès de Météo France : composez le **05 67 22 95 00** ou consultez <https://meteofrance.com/>
<https://twitter.com/meteofrance>

Application disponible sur l'App Store et Play Store

